



NATIONS UNIES  
CONSEIL  
DE SECURITE



Distr.  
GENERALE  
S/15204  
13 juin 1982  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 12 JUIN 1982, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE  
PAR LE CHARGE D'AFFAIRES PAR INTERIM DE LA MISSION PERMANENTE DE L'ARGENTINE  
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre exprès de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance les communiqués ci-après, publiés par l'Etat-major général des forces armées argentines :

Communiqué No 149 du 11 juin 1982 :

"L'Etat-major général communique qu'aujourd'hui, 11 juin 1982, à 8 h 10, des appareils britanniques ont attaqué avec des missiles air-terre la zone de Puerto Argentino, lesdits missiles ayant été lancés contre le navire-hôpital Bahía Paraíso qui était à l'ancre.

Ce navire avait à bord, outre l'équipage et les blessés, une commission de la Croix-Rouge internationale.

Deux missiles ont été lancés; l'un d'eux est arrivé à proximité du navire et le deuxième a dévié et a gravement endommagé une maison voisine, appartenant à des habitants des îles. Indépendamment des protestations adressées par la voie diplomatique en raison des actions signalées, l'Etat-major général se déclare profondément préoccupé par le fait que ces actions constituent indubitablement une violation flagrante des droits de l'homme les plus élémentaires et manifestent une tendance répétée à ne pas respecter les règles humanitaires traditionnelles qui régissent tout conflit armé. Le Gouvernement des îles Malvinas a pris toutes les mesures pour garantir que, dans toute la mesure du possible, les habitants des îles ne souffrent pas des conséquences d'une nouvelle attaque britannique analogue à celle qui vient d'être décrite."

Communiqué No 150 du 12 juin 1982 :

"L'Etat-major général communique que hier, 11 juin 1982, à 23 heures, des forces britanniques ont commencé à bombarder sans discrimination la ville de Puerto Argentino, tuant deux femmes âgées de 46 et 30 ans, et en blessant deux autres, âgées respectivement de 30 et 35 ans, ainsi que deux hommes âgés de 35 et 32 ans. Toutes les victimes sont des résidents des îles, des Kelpers, qui ont été surpris dans leurs foyers par le bombardement naval. A propos du fait qui vient d'être rapporté, l'Etat-major général tient à souligner tout spécialement que jamais au cours de tous les bombardements navals effectués jusqu'ici par les forces britanniques, la population civile n'avait été attaquée, alors que dans le cas présent elle a été considérée une cible prioritaire.

Il convient de signaler que les systèmes modernes de tir qu'utilise l'ennemi, de même que sa formation et son expérience, font qu'il est impossible de conclure que ce qui s'est passé a pu être le résultat d'une erreur. Cette attaque, dirigée contre d'innocentes populations civiles, qui s'ajoute à l'attaque effectuée par des appareils britanniques contre le navire-hôpital Bahía Paraíso, provoque une sérieuse réflexion sur le manque de respect des droits de l'homme dont fait preuve la Grande-Bretagne, dont l'attitude constitue indubitablement une honte pour le monde occidental.

Tout ce qui vient d'être exposé est en contraste manifeste avec l'attitude des forces argentines qui, à tout moment, ont agi avec le maximum de mesure et d'humanité, comme il ressort du fait qu'elles ont pris les îles sans causer aucune victime parmi les forces britanniques ni parmi les habitants, et sans porter atteinte à leurs biens ou à leurs propriétés."

Les actions militaires des forces armées argentines décrites ci-dessus ont été menées par le peuple et le Gouvernement argentins dans l'exercice de leur droit de légitime défense prévu à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

(Signé) Arnoldo M. LISTRE